

MINISTERE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES
DEPARTEMENT DES PUBLICS

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE THEMATIQUE

AO 64

Fernand ROUILLON
Ministre plénipotentiaire hors classe

LA COURNEUVE 2021

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 64 – Fernand ROUILLON, ministre plénipotentiaire hors classe

Notice biographique

Né le 11 décembre 1920 ; décédé le 3 Mars 2000

Formation.— Licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques.

Carrière : Chargé de mission au secrétariat général des Affaires économiques du Commissariat de la République à Poitiers, 1944 ; services à l'administration centrale (Affaires économiques), 1944-1947 ; admis à l'examen interministériel prévu par l'article 13 du décret du 18 octobre 1945 et nommé assistant administrateur, à compter du 1^{er} Janvier 1946, 10 septembre 1947 ; à la disposition de la résidence générale en Tunisie, 1947-1951 ; attaché d'ambassade au Conseil des suppléants du Pacte atlantique à Londres, 1951-1952 ; attaché d'ambassade à Ottawa, 1952-1953 ; deuxième secrétaire au même poste, 1953-1956 ; à l'administration centrale (Europe), 1956-1958 ; Affaires culturelles et techniques, 1958-1960 ; premier secrétaire à Rabat, 1960-1963 ; chevalier de la Légion d'honneur, 29 décembre 1962 ; à la mission permanente auprès de l'O.N.U., 1963 ; deuxième conseiller au même poste, 1963-1967 ; premier conseiller au même poste 1967-1968 ; officier de l'ordre nationale du Mérite, 11 mai 1968 ; premier conseiller à Athènes, 1968-1970 ; à l'administration centrale (Afrique-Levant), sous-directeur, 1971-1975 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Damas, 1975-1981 ; officier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1979 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Ankara, 1981-1985 ; commandeur de l'ordre nationale du Mérite, 15 Février 1985.

2 entretiens :

Entretien n°1, réalisé le 4 Mars 1999 au Quai d'Orsay, interrogé par F. Laux conservateur du patrimoine, et Catherine Oudin, conservatrice du patrimoine.

Communication : libre

Entretien n°1 réalisé le 4 Mars 1999. (1h20)

1967-1975 Conflit israélo-palestinien et question palestinienne

Entretien n°2 réalisé le 21 Octobre 1999. (1h30)

[1] 1944, Poitiers

[2] 1944-1947, Affaires économiques

[3] 1947-1951, Tunisie

[4] 1951-1952, Pacte Atlantique

[5] 1952-1956, Ottawa